

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 6 août 2021 à 20 h, à la salle communautaire de l'hôtel de ville de la Municipalité de Lac-Supérieur sise au 1295 chemin du Lac-Supérieur, les membres du Conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante, à savoir :

Nature et effets :

1. Autoriser la construction d'un garage isolé en cour avant malgré une largeur du côté donnant sur le chemin de plus de 70% de la façade du bâtiment principal;


Identification du site concerné : 49 chemin de l'Aube, lot 4 754 445, matricule : 2615-34-9371.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande avant le 6 août 2021:

- par courrier ou par la poste : 1281 chemin du Lac-Supérieur, Lac-Supérieur, Québec, J0T 1J0;
- par courriel : directionurbanisme@muni.lacsuperieur.qc.ca;

Ou lors de la session du Conseil municipal, qui se tiendra à la salle communautaire de l'hôtel de ville de la Municipalité de Lac-Supérieur sise au 1295 chemin du Lac-Supérieur.

Donné à Lac-Supérieur, ce 16^e jour du mois de juillet 2021.

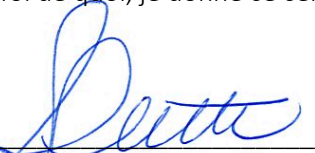


Sophie Choquette, adjointe au greffe,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Sophie Choquette, adjointe au greffe de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 16^e jour du mois de juillet 2021 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce le 16^e jour du mois de juillet 2021.



Sophie Choquette, adjointe au greffe,